

Zeitschrift: Rapport pour les années / Bibliothèque nationale suisse
Band: 73 (1986)

Rubrik: I. Généralités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. Généralités

L'examen du rapport annuel pour l'année 1986 montre à l'évidence une diminution du volume de travail dans certains secteurs de la bibliothèque, du moins dans la mesure où cela peut se traduire par des chiffres. On est tenté au premier abord de qualifier cette évolution de très réjouissante, puisqu'elle tend à décharger quelque peu la bibliothèque, confrontée à un lancinant problème de personnel.

Cette supposition se révèle malheureusement fausse. C'est beaucoup plus le manque de personnel qui a conduit à une statistique en partie régressive. Nous avons tout simplement recueilli, catalogué et prêté moins de documents; en raison du manque de personnel, la bibliothèque a dû limiter ses activités. Il ne lui reste en effet pas d'autre alternative que de se montrer plus restrictive dans la collecte et la conservation, vu qu'il n'est plus possible de cataloguer et mettre à disposition les nouvelles acquisitions en respectant les normes en vigueur jusqu'à ce jour. Cela signifie incontestablement, à long terme, un appauvrissement des fonds de la bibliothèque. Cette tendance touche surtout les «Helvetica»; elle se fait au détriment des lecteurs actuels, mais aura des répercussions encore plus graves pour les générations futures, et cela à un moment où la production imprimée ne cesse de s'accroître. Lorsque les premières lacunes apparaîtront, dans quelques années, elles ne pourront presque plus être comblées.

Dans certains secteurs, le nombre et l'ampleur des travaux ont cependant continué d'augmenter – ainsi au Catalogue collectif –, entraînant des retards toujours plus grands. On constate d'ailleurs que même là où les statistiques des entrées et des services sont demeurées plus ou moins stables, comme dans le domaine des catalogues et bibliographies, les retards et reports, parfois importants, ne varient guère. Les services rendus suivent la courbe du personnel. Dans une bibliothèque publique telle que la Bibliothèque nationale, ce sont avant tout les lecteurs qui en souffrent, ceux de demain encore davantage que ceux d'aujourd'hui. Le blocage du personnel, le programme EFFI et l'introduction de la semaine de 42 heures n'ont pu être réalisés qu'au détriment des lecteurs.

Signalons toutefois un modeste succès à mettre à l'avantage des lecteurs: grâce à un crédit complémentaire du Département s'élevant à 40 000 francs, nous avons pu maintenir, bien que réduites, les heures d'ouverture du samedi et du mercredi soir.

L'automatisation devrait rendre possible le retour à la capacité de travail de la bibliothèque des années 60 et de la première moitié des années 70. Le projet de localisation et recension «on-line» des périodiques étrangers reçus par les bibliothèques suisses AVZ a atteint le stade de la réalisation sans avoir rencontré jusqu'à présent des difficultés notoires. Quant au projet «Anabis» (Automatisierte Nationalbibliographie der Schweiz), il a pu être mené jusqu'à la phase de l'«analyse détaillée» grâce à une collaboration sans heurt avec les responsables du système SIBIL (Système informatique des bibliothèques de Lausanne); l'espoir existe donc de le réaliser jusqu'à la fin des années 80. Par contre deux projets en sont encore à la phase initiale: d'une part, l'automatisation du Catalogue collectif,

le projet de loin le plus important du point de vue des bibliothèques suisses; d'autre part, la localisation et description «on-line» des publications étrangères acquises par les bibliothèques scientifiques de notre pays. La concrétisation de ce dernier projet est d'autant plus difficile qu'il y a lieu de tenir compte des besoins, intérêts et problèmes de nombreux partenaires et qu'il fait appel à une volonté de coopération illimitée de tous ceux qui sont intéressés à une amélioration de l'échange des informations scientifiques.

Une constatation vaut pour les trois projets informatiques: l'engagement de notre personnel dont dépend leur réalisation et leur succès représente un travail supplémentaire et charge pour quelques années les services à rendre quotidiennement aux lecteurs.

La construction du nouveau Musée des PTT, immédiatement derrière le bâtiment de la Bibliothèque nationale, a commencé. L'impressionnant trou creusé dans le sol rappelle douloureusement l'unique occasion – hélas! – manquée qui s'est présentée de résoudre le problème de place de la Bibliothèque nationale de la façon la plus judicieuse possible. Pour des raisons d'ordre politico-financier, il ne fut pas possible de se décider en 1980 à se rendre aux vœux pressants de la Bibliothèque nationale et de planifier et exécuter d'entente avec les PTT le gros œuvre prévu. Le quatrième sous-sol des Archives fédérales mis à la disposition de la Bibliothèque nationale est déjà occupé aux deux tiers. Comme cela était prévisible, le temps d'attente pour les ouvrages qui y sont entreposés a doublé, et même pour le bibliothécaire, le travail avec ces livres éloignés de son poste de travail est devenu pénible et long.

II. Commission de la Bibliothèque nationale suisse

Dans sa réunion annuelle du 1^{er} juillet 1986, la Commission s'est occupée du manque de personnel à la bibliothèque et de ses conséquences: arriérés de travaux à la section des catalogues et au Catalogue collectif, retards dans l'intercalation et la mise à disposition des livres, réduction des heures d'ouverture, lacunes dans les soins aux livres, suppression et limitation de certaines prestations pour les collections spéciales (affiches, gravures, recherches généalogiques). La Commission est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'insister sur la disparité croissante entre les prestations exigées et les possibilités actuelles de la bibliothèque; si nécessaire, il conviendrait de solliciter un membre du Parlement à présenter un postulat en ce sens.

L'intervention d'une délégation de la Commission, composée de la présidente, du vice-président et du Directeur, auprès du chef du département, apporta néanmoins un modeste succès déjà mentionné: le maintien des heures d'ouvertures de la bibliothèque le samedi.